

Le Siècle à Venir

Une vie chrétienne

Pensez-vous qu'il suffise de vivre "honnêtement", en conformité avec votre conscience, pour être "chrétien"?

Nombreux sont ceux qui affirment que les bonnes oeuvres, n'ont aucun rapport avec le salut et ils partent du principe que croire en Christ, L'accepter en tant que Sauveur et "donner son coeur au Seigneur" suffisent pour bénéficier de la grâce divine et obtenir la vie éternelle.

Si le seul fait de croire en Christ est suffisant pour être sauvé, pourquoi l'apôtre Paul a-t-il écrit dans Philippiens 2:12: "... *travaillez à votre salut avec crainte et tremblement*"?

En effet, pourquoi Paul nous recommanderait-il de travailler à notre salut, si cela n'était pas nécessaire? Tant qu'à faire, Paul aurait très bien pu nous dire: "Vivez honnêtement, selon votre conscience et vous obtiendrez le salut." Mais il n'a jamais dit cela!

S'il suffit de croire en Dieu, pourquoi Jacques écrit-il: '*Tu crois qu'il y a un seul Dieu, tu fais bien, les démons le croient aussi et ils tremblent*' (Jacques 2:19)?

Pensez-vous que les démons seront sauvés parce qu'ils croient tout simplement? Vous savez aussi bien que moi que la réponse à cette question est négative. Par conséquent, que faut-il d'autre pour être sauvé?

La majorité de ceux qui enseignent la religion chrétienne, reconnaissent que la foi en Christ et en Son sacrifice, sont une des conditions indispensables pour obtenir le salut.

Généralement, ceux qui croient être chrétiens reconnaissent qu'il leur est très difficile d'avoir une foi **vivante** envers Dieu et Sa Parole et ils ne ressentent pas le besoin de la développer en eux.

Mais la foi n'est pas quelque chose que l'on développe en soi, que l'on forge en soi. La Bible nous révèle que la foi est un don de Dieu, c'est une des qualités du fruit de l'Esprit (Galates 5:22).

Avoir la foi, c'est être convaincu que la Parole de Dieu représente la vérité et la ferme assurance que Dieu est toujours fidèle dans toutes Ses promesses.

L'apôtre Paul a écrit dans Romains 10:17: “... *la foi vient de ce qu'on entend, et ce qu'on entend vient de la parole de Christ*”.

La foi vivante, qui doit être ancrée dans chaque chrétien, résulte de la connaissance de la Parole de Dieu, de Sa volonté, de Ses voies. Cette connaissance s'acquiert par l'étude de la Bible, c'est-à-dire de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament, l'un ne pouvant absolument pas être dissocié de l'autre.

Paul ajoute encore: “... *si je vis, ce n'est plus moi qui vis, c'est Christ **qui vit en moi**; si je vis maintenant dans la chair, je vis **dans la foi au fils de Dieu**, qui m'a aimé et s'est livré lui-même pour moi*” (Galates 2:20).

La foi salvatrice est donc un don que Dieu fait à ceux qui acceptent Jésus-Christ en tant que Sauveur. Si notre acceptation est sincère, elle entraîne automatiquement la repentance de nos péchés, la conversion, un changement de notre mode de vie, pour ne plus vivre dans le péché qui est la transgression de la grande loi divine (I Jean 3:4) et qui jamais n'a été abolie par le Christ (Matthieu 5:17-18).

Et la grâce me demanderez-vous? Que faites-vous de la grâce?

Ce qui concerne la grâce n'est pas un sujet à traiter à la légère. Au contraire, la grâce est un sujet qui doit être examiné avec la plus grande attention.

Cependant, peu de gens savent ce qu'elle est exactement et c'est bien dommage, car c'est un sujet de la plus haute importance.

La grâce est un acte de bienveillance émanant de Dieu. C'est un pardon non mérité. Le mot “grâce” définit la bonté ou la faveur que Dieu confère à une personne qui n'a pas mérité du tout ce pardon, qui n'a pas mérité cette grâce.

Lorsqu'un criminel est appréhendé pour avoir transgressé la loi des hommes, il est accusé du crime commis, ensuite il est jugé et condamné.

Toutefois, une autorité possédant le droit d'annuler la peine du condamné peut lui accorder une “grâce” et le condamné est alors gracié, ce qui signifie que son crime sera alors considéré comme étant expié. Il sera libéré.

De même, lorsque Dieu pardonne les péchés de quelqu'un, Il efface les transgressions commises (I Jean 3:4 et Actes 3:19). L'intéressé reçoit aussi le pardon et se trouve sous la “grâce”.

Mais le fait d'être gracié, d'avoir reçu cette faveur, n'accorde nullement à quiconque le droit de continuer à vivre en transgressant encore et toujours les lois divines et à suivre la voie du péché. Bien sûr que non!

Un homme, s'approchant de Jésus, Lui demanda ce qu'il devait faire pour obtenir la vie éternelle, c'est-à-dire le salut. Quelle fut la réponse de Jésus? *‘Si tu veux entrer dans la vie* (dans la vie éternelle) *observe les commandements*” (Matthieu 19:16-17).

Maintenant, je voudrais vous donner matière à réflexion. Si vous pensez être sous la “grâce”, avez-vous vraiment cessé de transgresser les dix commandements qui sont la base même de toute la loi divine?

- Avez-vous encore des faux dieux devant la face de l'Éternel? Avez-vous chez vous des représentations, des images ou des statues auxquelles vous adressez vos prières?

- Utilisez-vous le nom de Dieu en vain dans votre manière de vous exprimer?

- Observez-vous bien le véritable jour du repos fixé par Dieu et cela au cours du véritable septième jour de la semaine?

- Avez-vous un profond respect pour vos parents?

- Vous mettez-vous en colère contre votre prochain?

- Pratiquez-vous le vol?

- L'adultère?

- Le mensonge?

- La convoitise?

Je vous laisse le soin d'y réfléchir.

Lisez donc les dix commandements dans le 20e chapitre de l'Exode. Ensuite, méditez-les dans le contexte du sermon sur la montagne dans lequel Jésus nous explique clairement ce qu'est l'esprit de la loi (Matthieu 5). Cela en vaut vraiment la peine, surtout si vous pensez être chrétien.

C'est alors que vous comprendrez mieux, ce que Paul enseigne dans son épître aux Romains en écrivant: *‘Ce ne sont pas, en effet, ceux qui écoutent la loi qui sont justes devant Dieu, mais ce sont ceux qui la mettent en pratique qui seront justifiés*” (Romains 2:13).

Et il ajoute: *‘Quoi donc! Pécherions-nous, parce que nous sommes, non sous la loi, mais sous la grâce? Loin de là!’* (Romains 6:1).

Pourquoi Paul aborde-t-il ce sujet? Parce que, déjà à son époque, beaucoup de personnes pensaient être libérées de la malédiction de la loi, de l'amende de la mort requise pour la transgression de la loi. Elles disaient être sous la grâce, mais elles continuaient à vivre en transgressant les commandements.

Aujourd'hui la situation n'est pas différente. On ne se soucie plus de la loi. On considère qu'elle n'est plus en vigueur.

Mais avez-vous déjà pensé que si elle n'était plus en vigueur, il n'y aurait plus de péché? Cela coule de source et, surtout, c'est biblique. N'est-il pas écrit dans Romains 4:15: “.. là où il n'y a point de loi, il n'y a point non plus de transgression”? Mais puisque le péché existe toujours dans le monde, c'est que la loi est toujours là et elle doit être observée.

En disant que nous ne sommes plus sous la loi, Paul ne déclare pas que la loi est abolie. Il nous confirme simplement que nous ne sommes plus sous l'**amende** de la loi, que nous ne sommes plus sous ce **salaire** dont nous étions redevables par suite de nos péchés.

Dans Romains 6:23, il explique que ce que nous devrions verser, payer, acquitter obligatoirement en contrepartie de nos péchés, c'est la mort éternelle.

Suite à nos péchés, nous méritons tout simplement la mort. C'est ce que la Bible appelle “le salaire du péché”. Le salaire ayant disparu, cette amende a été effacée, supprimée **si**, et je dis bien “**SI**”, nous nous sommes vraiment repentis et **si** nous sommes convertis, sachant que le Christ est mort pour nous et que nous sommes justifiés par Son sang (Romains 5:8-11).

Cette grâce non méritée nous permet-elle de continuer à vivre dans la transgression de la loi, dans le péché, de récidiver sans cesse? Certainement pas!

La loi n'est pas abolie, elle est éternelle (Psaume 119:151-152 et 160). Par conséquent, sachez que le pardon des péchés n'autorise personne à continuer à vivre dans les mêmes fautes? Si nous ne sommes plus sous la condamnation, nous n'avons pas reçu pour autant la liberté ou le droit de transgresser la loi.

Si un criminel qui a été gracié transgresse à nouveau la loi, il sera à nouveau appréhendé et condamné. Quoi de plus normal?

De même, la grâce est une faveur, un don n'effaçant pas le devoir du chrétien de rester fidèle à Dieu, à Sa Parole, à Ses commandements et à Ses lois.

Il est donc erroné de croire qu'il suffit de vivre honnêtement, en conformité avec notre conscience ou selon les normes que nous trouvons dans le monde, ou bien encore selon les principes qui nous sont parfois enseignés dans certaines églises, qui négligent de prendre en considération les passages que nous venons d'examiner ce matin. La Bible doit nous guider et non les gens.

N'oublions pas que Dieu a dit: “*Vos pensées ne sont pas mes pensées et vos voies ne sont pas mes voies*” (Ésaïe 55:8). Méditez donc cela!

✉ **Le Siècle à Venir asbl**

Allée du Grand Chéniât, 30

B6280 – Loverval

Belgium

☎ (32) 071-221.308

📠 (32) 071-221.389

💻 le.siecle.a.venir@brutele.be